



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 27/06/2022

Le Conseil municipal du VILLE DE BOE régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 27 juin 2022 en session publique ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Pascale Luguët, Maire.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

RPT2-decision-modificative-1

Présents :

Madame LUGUET Pascale **Maire**

Monsieur LAFUENTE Jean-Michel, Madame LEBEAU Françoise, Monsieur PANTEIX Daniel, Madame MANDEIX Catherine, Monsieur LUNARDI Daniel, Madame FAVARD Odile, Monsieur ORDRONNEAU Cyriaque, Madame PLA-RODRIGUEZ Lise **Adjoints**

Madame PERTHUIS Nicole, Madame TRUILHE Aline, Madame FORNASARI Monique, Madame FRECHET Christine, Madame BASSI DONNEFORT Florence, Monsieur JUDIT Jean-François, Monsieur SAINT-BEAT Frédéric, Madame RELLA Stéphanie, Madame FERNANDEZ Stéphanie, Monsieur DEL FIORENTINO Julien, Madame PIOFFET Nelly, Monsieur LAUGA Martin, Monsieur PATRY Julien, Madame MANSE Corinne, Monsieur ALIBERT Fabien, Madame SADRES Valérie, Monsieur GAMBART René, Monsieur RESSEGUIER Frédéric

Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	027
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	00

I - Exposés des motifs

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'ajuster le budget primitif 2022 afin de prendre en compte les pénalités liées à l'application de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) ainsi que des régularisations d'amortissement.

Il est rappelé que le budget est voté par chapitre.

Madame le Maire soumet à l'approbation du conseil, la décision modificative n°1, ci-dessous détaillée :

La section d'investissement est en équilibre pour un montant de 3 725 € financé par un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 3 725 €.

La section de fonctionnement est en équilibre pour un montant de 49 379 € financé par des recettes nouvelles au compte 73211 Attribution de compensation et par des reprises sur amortissements pour un montant de 3 725 €.

DÉPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT		MONTANT
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
28135	<i>Amortissement Installations techniques</i>	650€
28151	<i>Amortissement Réseaux de voirie</i>	225€
281838	<i>Amortissement Autres matériels informatiques</i>	2 850€
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		3 725€

RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT		MONTANT
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 725€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		3 725€

DÉPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT		MONTANT
014	<i>Atténuation de produits</i>	
739116	<i>Prélèvements Article 55 loi SRU</i>	45 654€
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 725€
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		49 379€

RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		MONTANT
73211	<i>Attribution de compensation</i>	45 654€
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
7811	<i>Reprises sur amortissements</i>	3 725€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		49 379€

II - Considérants et références juridiques

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment, l'article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2022-56-005, adoptant le budget primitif de la commune pour 2022,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE

ABSTENTION(S) :

ACCEPTER : la Décision Modificative n° 1, telle que détaillée ci-dessus.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Julien PATRY

Mme Pascale Luguet